



## REGLEMENT DE LA CONSULTATION

### ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDES

---

### PRESTATION DE SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE

---

**2026\_MAPA\_CISSAC\_MEDOC**

Date limite de remise des offres : Vendredi 3 juillet 2026 à 15h00

### POUVOIR ADJUDICATEUR

**Commune de CISSAC-MEDOC  
4 route du Landat  
33250 CISSAC-MEDOC**

## 1- Objet et étendue de la consultation

### 1.1 - Objet

Le marché est établi conformément au Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés publics de fournitures courantes et de services (C.C.A.G. FCS), en vigueur au moment de la remise des offres.

Les stipulations du présent Règlement de Consultation (RC) concernent :  
2026\_MAPA\_CISSAC\_MEDOC: PRESTATION DE SERVICE RESTAURATION SCOLAIRE

Le présent marché a pour objet la production et la fourniture de repas pour les élèves et le personnel des écoles maternelle et élémentaire de la Commune de Cissac-Médoc. Voir CCTP.

### 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est une procédure adaptée (MAPA), en application des articles L2123-1 et R2123-1 du Code de la commande publique.

- Type et forme de contrat : Le présent accord-cadre est exécuté par l'émission de bons de commande et traité à prix unitaires.

### 1.3 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

### 1.4 - Etendue des prestations

Le service est assuré les lundis, mardis, jeudis et vendredis ainsi que les mercredis scolaires lorsque le service est ouvert.

Le nombre de jours de fonctionnement est estimé à environ 140 jours scolaires par an.

Le nombre de repas est estimé à environ 240 repas par jour.

Ces données sont fournies à titre indicatif et n'ont pas de valeur contractuelle.

### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description	Code suppl. 1	Code suppl. 2	Code suppl. 3
55523100-3	Services de restauration scolaire			
15894200-3	Repas préparés			
55321000-6	Services de préparation de repas			
55322000-3	Services d'élaboration (cuisson) de repas			
55521200-0	Services de livraison de repas			

## 2- Conditions de la consultation

### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

### 2.3 - Variante exigée

Les candidats ont l'obligation de répondre à la solution de base à savoir « 50% de produits de qualité et durables dont au moins 20 % de bio » et devront faire 1 proposition de variante exigée comme il suit :

	Code	Libelle	Description
5 COMPOSANTES	VARIANTE 1	50% de produits de qualité et durables dont au moins 25 % de bio	Voir les spécifications du CCTP

L'absence de ces prestations dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

### 2.4 - Prestations supplémentaires éventuelles

Les candidats ont l'obligation de faire une proposition pour la prestation supplémentaire éventuelle suivante :

Code	Libelle	Description
PSE 1	Corbeille de fruits variés	Voir les spécifications du CCTP

L'absence de cette prestation dans l'offre du candidat rendra cette dernière irrégulière et imposera son rejet.

## 3- Conditions relatives au contrat

### 3.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

### 3.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les modalités de financement et de paiement sont définies au CCAP.

Le délai global de paiement est fixé à 30 jours conformément à la réglementation en vigueur.

## 4- Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

Le règlement de la consultation (RC)

L'acte d'engagement (AE)

Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)  
Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes  
L'attestation de visite  
Les bordereaux des prix unitaires

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Le DCE est mis à disposition gratuitement par voie électronique sur le profil acheteur.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié.

Si ces modifications sont susceptibles d'avoir une incidence sur la préparation des offres, la date limite de remise des offres pourra être prorogée afin de permettre aux candidats de disposer d'un délai suffisant.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **5 - Présentation des candidatures et des offres**

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

### **5.1 - Documents à produire**

Chaque candidat produit un dossier comprenant les éléments suivants :

#### 1. Candidature :

- Une lettre de candidature (DC1 ou équivalent)
- Une déclaration du candidat (DC2 ou équivalent)
- Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux prestations similaires, sur les trois derniers exercices disponibles
- Une liste de références récentes en matière de restauration collective ou scolaire
- Une présentation des moyens humains et techniques du candidat

#### 2. Offre :

- L'acte d'engagement (AE)
- Le bordereau de prix unitaires (BPU)
- L'attestation de visite
- Un mémoire technique répondant aux exigences du CCTP .

Le candidat produira dans son mémoire technique de réponse, les éléments demandés dans le CCTP ainsi que :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des deux dernières années
Indication des techniciens ou des organismes techniques, qu'ils soient ou non intégrés au candidat, en particulier de ceux qui sont responsables du contrôle de la qualité
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
Description de l'équipement technique, des mesures employées par l'opérateur économique pour s'assurer de la qualité et des moyens d'étude et de recherche de son entreprise
Description des systèmes de gestion et de suivi de la chaîne d'approvisionnement mis en œuvre par le candidat, comprenant notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>- l'organisation générale des achats et des approvisionnements,</li> <li>- les modalités de sélection, d'évaluation et de suivi des fournisseurs,</li> <li>- les dispositifs assurant la traçabilité des produits,</li> <li>- les actions mises en œuvre pour privilégier les circuits courts ou de proximité,</li> <li>- les moyens permettant de garantir l'atteinte des objectifs relatifs aux produits de qualité et durables, notamment en matière de produits biologiques, conformément aux exigences de la loi EGALIM.</li> </ul>
Le candidat devra être en mesure de justifier de sa conformité aux exigences réglementaires en matière d'hygiène alimentaire pour l'exécution du marché.

Pour présenter leur candidature, **les candidats utilisent soit les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat)** disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr), soit le Document Unique de Marché Européen (DUME)

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre :

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes pour chaque ordonnateur
Les bordereaux de prix unitaires pour chaque ordonnateur
Le mémoire technique
L'attestation de visite des locaux (nom et téléphone des personnes à contacter)
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat
La présentation de l'équipe dédiée au projet

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous- traitants.

## **5.2 - Présentation de la variante**

Les candidats présenteront un dossier général "variante " comportant un sous-dossier. La variante sera chiffrée dans l'acte d'engagement, en complément de l'offre de base.

## **5.3 - Visites des locaux**

Une visite des locaux est obligatoire. L'offre d'un candidat qui n'a pas effectué cette visite sera déclarée irrégulière. Les conditions de visites sont les suivantes : Sur rendez-vous avec la commune.

## **6- Conditions d'envoi ou de remise des offres**

Les offres devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **6.1 - Transmission électronique**

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur de la commune de Cissac-Médoc, à l'adresse URL suivante : <https://www.demat-ampa.fr>.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : Il est préconisé des formats de fichiers couramment utilisés afin de garantir les principes de libre accès à la commande publique et d'égalité de traitement des candidats.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

La transmission des offres par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

## **7- Examen des candidatures et des offres**

### **7.1 - Sélection des candidatures**

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 3 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

### **7.2 - Attribution des marchés**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	55.0
2-Mémoire technique	45.0
- Circuit d'approvisionnement	10 points
- Animations	8 points
- Références	4 points
- Qualité des produits	12 points
- Fournisseurs / catégorie des produits	11 points

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera

éliminée comme non cohérente.

### **7.3 - Suite à donner à la consultation**

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **8- Renseignements complémentaires**

### **8.1 - Adresses supplémentaires et points de contact**

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : <https://www.demat-ampa.fr>

Cette demande doit intervenir au plus tard 5 jours avant la date limite de remise des offres.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 3 jours au plus tard avant la date limite de remise des offres.

### **8.2 - Procédures de recours**

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Bordeaux  
Rue Tastet  
33000 BORDEAUX

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes :

Voies et délais des recours dont dispose le candidat :

Référé précontractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat.

Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551- 7 du CJA.

Recours pour excès de pouvoir contre une décision administrative prévu aux articles R. 421-1 à R. 421-7 du CJA, et pouvant être exercé dans les 2 mois suivant la notification ou publication de la décision de l'organisme (le recours ne peut plus, toutefois, être exercé après la signature du contrat).

Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

CCIRA de Bordeaux  
103 bis rue Belleville BP 952  
33063 BORDEAUX CEDEX